

MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

SEANCE DU 05 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint Martial le Mont s'est réuni en session ordinaire sur la convocation en date du 26 février 2021 de Monsieur LAGRANGE Serge, Maire.

Selon le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, cette séance s'est déroulée à huis clos et toutes les mesures de sécurité sanitaires ont été respectées.

Étaient présents : Mesdames PERIGAUD, FAYADAS, FAURE, HARTMAN et QUINET.
Messieurs SANGRELET Gilbert, LAGRANGE, HAYMA, MESTAT,
SANGRELET Denis et MARCELLAUD.

Madame Elisabeth FAURE a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 19 février 2021 est adopté à l'unanimité.

1-Annulation délibération vote des taux d'imposition 2021 Délibération n° **01/05/03/2021**

Par délibération en date du 19/02/2021, enregistrée sous le numéro 04/19/02/2021, le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition 2021.

Cependant, la réforme de la fiscalité directe locale et notamment la suppression de la taxe d'habitation compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la mise en place d'un coefficient correcteur, a conduit à la refonte de cette état.

Le taux de référence de la taxe sur le foncier bâti indiqué sur l'état 1259, pour les communes, additionnera le taux communal et le taux départemental transféré.

Afin de disposer de ces éléments d'information, la collectivité pourra voter ces taux lors d'une prochaine assemblée qui se tiendra entre le 1er et le 14 avril.

Par conséquent, après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'annulation de la délibération n°04/19/02/2021 en date du 19/02/2021 ne disposant pas des nouveaux éléments d'information.

2- Nouveau vote du Budget Prévisionnel 2021 Délibération n° **02/05/03/2021**

Suite à des problèmes techniques, le Budget Primitif 2021 voté selon la délibération n°05/19/02/2021 en date du 19/02/2021 est erroné. Par conséquent, le Conseil Municipal se doit d'approuver une nouvelle proposition de celui-ci. Cette présente délibération annule donc et remplace celle en date du 19/02/2021 sous le n°05/19/02/2021.

MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

SEANCE DU 05 MARS 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.231-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu le décret n°2016-384 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération,

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

Vu l'approbation du compte administratif de l'année 2020 en date du 19 février 2021,

Vu la délibération n°03/19/02/20251 en date du 19 février 2021 approuvant l'affectation des résultats 2020,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Décide de voter le budget primitif 2021 de la commune
 - Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
 - Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- Adopte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021 comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
<u>Dépenses / Chapitres</u>		<u>Dépenses/Chapitres</u>	
011	138 493,21	20	30 000,00
012	70 100,00	21	392 359,07
65	43 500,00	001	43 175,58
022	5 000,00		
023	153 038,30		
TOTAL DEPENSES	410 131,51 €	TOTAL DEPENSES	465 534,65 €
<u>Recettes/Chapitres</u>		<u>Recettes /Chapitres</u>	
013	1 000,00	13	242 496,35
70	1 050,00	16	70.000,00
73	91 428,00	021	153 038,30
74	65 700,00		
75	8 000,00		
002	242 953,51		
TOTAL RECETTES	410 131,51€	TOTAL RECETTES	465 534,65 €

MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT

SEANCE DU 05 MARS 2021

Précise que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2021.

3- Subvention Amicale des Sapeurs Pompiers d'Ahun *Délibération*

n°03/05/03/2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de la part de l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Ahun.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour un versement de 50,00 € à cette association.

4- Subvention SPA de La Creuse

Délibération n° 04/05/01/2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de la part de l'association SPA de la Creuse.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour un versement de 30,00 € à cette association.

5- Questions diverses

Travaux d'isolation au n°7 La Chaize

Le devis demandé pour des travaux d'isolation à 1 € dans la maison située au n°7 La Chaize est accepté pour un montant total de 0 €.

Schéma directeur gestion des eaux

Une consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation a lieu du 1er mars au 1er septembre 2021. Les administrés en seront informés par affichage en mairie.

Opération Arc en Ciel

A l'occasion de la Journée Mondiale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie le 17 mai prochain, il nous a été proposé d'ajouter au pavoisement de notre mairie un drapeau Arc en Ciel. La municipalité s'interroge sur la légalité à apposer ce type de drapeau au même titre que les drapeaux officiels d'une mairie. Cette proposition a été refusé à l'unanimité des membres présents.

Transfert de logement pour Magali FAURE

Dans un esprit pratique, la locataire conservera sa résidence principale et donc son adresse postale au 16 Rte de la Mairie à St Martial le Mont durant la durée des travaux et donc durant son absence. Il est convenu que l'abonnement et la consommation d'électricité de son logement provisoire à Lavaveix les Mines sera à la charge de la commune de Saint Martial le Mont le temps de ce transfert. Ce déménagement est prévu pour le 1er avril.

Contrôle SDIS des appareils communaux pour la lutte contre les incendies

Nous accusons réception d'un état des appareils incendie de la part du SDIS. Des interventions sont à prévoir. Sachant qu'une convention pour vérification de ces dits appareils a été signée entre la commune de Saint Martial le Mont et VEOLIA, ces derniers seront contactés à ce sujet.

Zonage assainissement collectif

Trois zones ont été définies au sein de la commune il y a maintenant plusieurs années. Cependant, à ce jour, l'assainissement collectif en zone rurale n'est plus une solution préconisée par les services compétents, d'autant plus, qu'actuellement, il n'existe plus d'aide financière pour soutenir les 3/5

MAIRIE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT
SEANCE DU 05 MARS 2021

communes dans ce type de projet. Par contre, il pourrait y avoir possibilité à ce que la commune puisse subventionner les assainissements individuels dont le coût serait important pour le particulier. Un dossier sera présenté lors d'un prochain conseil municipal

Groupement de commandes récupérateurs eaux de pluie

Le recensement des personnes intéressées par ce projet a été transmis à la Communauté de Communes. Nous avons pu constater que les habitants de Saint Martial le Mont ont montré un vif intérêt à ce sujet.

Adressage communal

Nous rappelons qu'une réunion spécifique à la mise à jour de l'adressage sur notre territoire sera organisée. Voici les conseillers référents pour ce projet : Jacky HAYMA pour Courblande / Annie PERIGAUD pour les Chezades / Denis SANGRELET pour La vallade / Eric MARCELLAUD et Stéphanie HARTMAN pour le bourg et les Chambons / Elisabeth FAURE pour La Chaize / Gilbert SANGRELET pour Les Bregères, La Couchezotte, Sainte Marie,... / Annie QUINET pour Chantaud.

Social

Nous avons reçu la visite de l'assistante sociale référente à la commune de Saint Martial le Mont. Elle nous a présenté les différents actions pouvant être mises à la disposition des administrés et des municipalités.

La séance est levée à 20 H 15.

Serge LAGRANGE

Gilbert SANGRELET

Annie PERIGAUD

Denis SANGRELET

Eric MARCELLAUD

Fabien MESTAT

Marie-Thérèse FAYADAS

Annie QUINET

Stéphanie HARTMAN

Elisabeth FAURE

Jacky HAYMA

SEANCE DU 05 MARS 2021

Délibération n° 01/05/032021 Annulation délibération vote des taux d'imposition 2021

Délibération n°02/05/03/2021 Nouveau vote du Budget Prévisionnel 2021

Délibération n°03/05/03/2021 Subvention Amicale des Sapeurs Pompiers d'Ahun

Délibération n°04/05/03/2021 Subvention SPA de La Creuse